Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

primaires du Valais, est-elle trop, assez, ou trop peu étendue eu égard aux différents degrés des écoles primaires du canton?

Renferme-t-elle peut-être, çà et là, des lacunes, des longueurs, des inexactitudes, des points obscurs?

Signaler ces défauts et indiquer ensuite le remède, si possible.

Deuxième sujet (pour la 2e conférence).

Comment doit être établie une maison d'école convenable?

Nos locaux scolaires ne laissent-ils rien à désirer? en d'autres termes, réalisent-ils tous les conditions indispensables à une bonne maison d'école?

Lez autorités scolaires et les instituteurs du canton du Valais qui ne renverront pas le présent numéro du Bulletin avec l'annotation refusé, seront regardés comme abonnés pour l'année 1878.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. La Direction de l'Instruction a adressé dernièrement aux instituteurs une circulaire concernant les résultats des examens de recrues. Il est étrange que toutes les recommandations adressées jusqu'à ce jour sur l'importance des cours de perfectionnement et sur les moyens à prendre pour en assurer le succès, soient restés encore aujourd'hui lettres mortes. Aussi longtemps que l'on n'usera pas de moyens coercitifs il est des instituteurs négligents et des autorités scolaires plus négligentes encore, qui continueront à compromettre l'honneur de notre canton.

— Encore une tradition historique battue en brèche. Dans sa séance du 15 novembre, la Société d'histoire a entendu la lecture d'un travail où l'on s'efforçait de révoquer en doute la présence du Bienheureux Nicolas de Flüe à la diète de Stanz. Nous reviendrons sur ce point pour examiner la valeur des motifs allégués.

— Dans sa séance du 17 novembre le Grand Conseil a modifié ou plutôt supprimé la majeure partie de la loi sur l'école normale pour étendre d'autant plus les droits du Conseil d'Etat. Dans le but de tenir compte des services que rend chaque maître par son enseignement, ses connaissances et son assiduité à ses fonctions, il a porté le traitement du directeur à 2000 fr.; les autres professeurs et l'aumônier restent au bénéfice du minimumqui est de 1200 fr. En compensation le nombre d'heures d'enseignement imposées aux professeurs peut être augmenté au gré du Conseil d'Etat.

— Dans le mois d'octobre, le Conseil d'Etat a fait les nominations suivantes :

MM. Pasquier, Jean Joseph, inst. à Cressier-sur-Morat ; Bæriswyl, Isidore, inst. à Chapelle-Gillarens ; Gremion, Jules, inst. à Vauderens ; Fornerod, Alfred, inst. à Delley ; Ducry, Lucien, inst. à Vallon ; Brulhart, François, inst. à Villarsiviriaux ; Wicht, Cyrille, inst. à Villaz-St-Pierre ; Rattaz, Jean-Baptiste, inst. à Cerniat ; Scheurer, Rodolphe, inst. à Morat ; Vez, Amédée, inst. à Montagny-la-Ville ; Schwab, Jean, inst. à Agrimoine ; Buntschu, Pierre, inst. à Cormondes ; Merz, Richard, inst. à Bennewyl.

Mlles Maillard, Elise, institutrice, à Courgevaux ; Badoud, Marie, institutrice, à Villariaz ; Pasquier, Mélanie, institutrice, à Bulle ; Leu Barbara, institutrice, à Vallenried ; Michldorfer, Illuminata, institutrice à Cressier.

VALAIS. Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 11 août dernier, a confirmé, pour une nouvelle période de 4 ans, tous les inspecteurs scolaires à l'exception de M. le chanoine Florey, inspecteur du district d'Hérens, qui, ayant décliné sa réélection, a été remplacé par M. Louis Allet, 1er secrétaire de Département de l'Instruction publique.

Le personnel enseignant de nos écoles normales n'a subi aucun changement.

— Un brevet définitif de capacité a été décerné, en séance du 22 août, à Mlle Adèle Abbet, de Fully, domiciliée à Sion.

— Ensuite de la publication du Département de l'Instruction publique, en date du 21 septembre dernier, 31 aspirants-instituteurs français, dont 15 à Martigny et 16 à Sion, se sont présentés pour subir les examens d'admission à l'école normale, examens qui ont eu lieu, les 19 et 22 octobre dernier. Sur ce nombre, 23 ont été admis. Dans ce chiffre ne sont pas compris les 11 élèves allemands, qui ont subi leur examen à Brigue. Le prochain cours ordinaire des écoles normales française et allemande des élèves-instituteurs, dont la réouverture est fixée au 5 novembre courant sera donc suivi, en comptant les 29 élèves de l'année dernière, par plus de 60 élèves.

29 aspirantes-institutrices françaises ont également subi le même examen les 20 et 28 octobre dernier dans les localités ci-dessus citées ; 20 d'entre elles ont été admises à suivre le prochain cours de l'école normale française des élèves-institutrices, à Sion, lequel sera suivi par une quarantaine d'élèves, y compris celles de l'année dernière. L'école des aspirantes-institutrices, à Brigue, ouverte le 1er octobre, est actuellement fréquentée par une vingtaine d'élèves. Le cours ordinaire de 1877-78, qui sera suivi par les aspirants et aspirantes, des deux langues, comprendra ainsi un nombre total de 120 élèves environ.

— Nous donnons ci-après les noms des élèves qui, à la suite d'examens satisfaisants, ont obtenu l'un ou l'autre des brevets mentionnés à l'art. 41 et suivant du *Règlement du 19 novembre 1874*, sur les brevets d'instituteurs.

Cours de répétition de l'école normale française des instituteurs de cette année.

Ont obtenu le brevet provisoire:

MM. Maytain, Jean, de Nendaz; Favre, Albert, de Savièse; Mudry, François, de Lens; Voide, Philippe, de Nax; Gaudin, François, d'Ayent; Debons, François, de Savièse; Zufferey, Pierre, de Chandolin.

Ont obtenu le brevet temporaire, soit de 4 ans:

MM. Meilland, Louis-Lucien, de Liddes; Vuigner, Jean, d'Evolène; Perraudin, Pierre-Cyprien, de Bagnes (Lourtier).

Cours de répétition de l'école normale française des institutrices.

Ont obtenu le brevet provisoire:

MMlles Berthouzzo, Lucie, de Conthey; Pitteloud, Marie-Thérèse, des Agettes; Berthouzzo, Eugénie, de Conthey; Bourban, Marie, de Nendaz; Bochatay, Marie, de Martigny; Hiroz, Antoinette, de Salins; Pralong, Hélène, de Salins; Besse, Euphrosine, de Bagnes; Ballet, Marguerite, de Nax; Contard, Joséphine, de Sembrancher; Favre, Emilie, d'Isérables.

Des brevets temporaires ont, en outre, été précédemment délivrés à MMlles Judith Ducrey, de Chamoson; Delaloye, Julie, d'Ardon; Addy, Julie, et Garin, Elise, de Martigny-Bourg; Constantin, Marguerite, de Nax; Zufferey, Louise, de St-Luc; Hélène Yerguen, de Martigny-Ville; Brousoz, Zénaïde, de Port-Valais; Barman, Marie, de St-Maurice; Laurette Pillet, de Martigny-Ville; Evéquoz, Antoinette, de Conthey; Mathieu, Virginie, de Port-Valais et à M. Auguste Guex, des Jeurs (Martigny-C.)

Le Conseil d'Etat, en séance du 30 octobre dernier, a décerné le brevet définitif de capacité pour l'enseignement à MM. Gauye, Jean, instituteur à Hérémence, Jos. Ducrey, à Chamoson, et à Mlle Sara Cheseaux, de Saillon.

AVIS.

Nous croyons opportun de rappeler à Messieurs les instituteurs:

1° Que l'abonnement à la *Revue de la Suisse catholique* leur est accordé au prix exceptionnel de 4 fr.

2° Celui de la *Revue scientifique suisse,* (Imprimerie Hensler) au prix de faveur de 6 fr. au lieu de 8.

3° Qu'ils trouvent à acheter l'excellent ouvrage de style de Detexhe, chez M. Baudère, instituteur à Semsales.

4° Tout changement de domile doit être annoncé à l'*Imprimerie catholique.*